



## UN MOT DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS, M. GEORGES LANDE

### POURSUIVONS LA PROGRESSION



En novembre dernier, j'ai accepté la présidence du Conseil des aînés. C'est avec enthousiasme que j'exercerai mes nouvelles fonctions. J'ai prestement été appelé à connaître les principaux éléments qui constituent l'univers du Conseil, ayant à produire deux avis et trois mémoires, en décembre et janvier, afin d'être en mesure de représenter le Conseil en commission parlementaires au cours des premiers jours de février.

Appuyé d'une équipe dont j'ai pu apprécier la rigueur, la compétence et la rapidité d'exécution, j'ai même pu, de part et d'autre de la période des Fêtes, rencontrer les représentants des principaux organismes d'aînés. Je considère avoir tissé avec eux des liens chaleureux qui se consolideront au fil des mois où nous aurons à collaborer à la représentation des aînés du Québec et à la défense de leurs droits, sur les diverses tribunes que nous partagerons.

J'ai pu aussi tenir, au cours des premières semaines de 2005, ma première séance du Conseil des aînés qui compte, en m'incluant, sept nouveaux membres. Seuls, deux membres du Conseil précédent ont été maintenus en place étant donné que les autres membres étaient tous parvenus à la fin légale de leur mandat. Je tiens à profiter de l'occasion pour les remercier des six années de bénévolat qu'ils ont consacrées au Conseil et à la cause des aînés et plus particulièrement Madame Hélène Wavroch qui en a assuré la présidence avec diligence. Les membres du nouveau Conseil ont d'ailleurs pu profiter de leurs suggestions et recommandations lors de la dernière séance du Conseil, qui comprenait une période de transfert des connaissances qui parut fort appréciée par l'ensemble des participants. Cet échange a permis d'effectuer une continuation harmonieuse des dossiers, incluant un transfert des valeurs et du savoir que les anciens membres ont acquis tout au long de leur mandat.

Durant cette courte période d'introduction à ma nouvelle tâche, j'ai également participé à diverses rencontres avec les représentants des Tables régionales de concertation des aînés et plus spécifiquement avec l'exécutif de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Cela m'a permis de mieux connaître les priorités des Tables et de la Conférence et de partager nos visions communes sur le rôle des aînés sur l'échiquier québécois. Je suis conscient que ceci ne constitue que l'ébauche d'une collaboration que je souhaite riche et fertile au cours des prochains mois et des prochaines années.

Le Conseil est à compléter sa planification stratégique 2005-2010 et, très prochainement, je serai en mesure de vous indiquer, via le site Internet du Conseil et de son bulletin, les grandes lignes des mandats qu'il entend réaliser et des actions qu'il entend poser au cours de cet exercice.

D'ailleurs, je puis d'ores et déjà vous mentionner que le site Internet du Conseil de même que son bulletin connaîtront des changements importants afin d'améliorer la visibilité du Conseil, ses actions et sa collaboration avec ses partenaires ainsi que de faciliter l'accès à la population des 50 ans ou plus du Québec.

Soyez assurés de mon entière implication au Conseil des aînés. C'est avec plaisir que je vous ai rencontrés lors de la consultation publique pour *Une pleine participation des aînés au développement de la société*, qui s'est tenue du 28 février au 9 mai dernier. C'est à titre de président que j'ai agi au sein du comité de consultation qui s'est déplacé dans l'ensemble des régions du Québec, afin de recueillir vos commentaires nous permettant de mieux connaître vos préoccupations, vos besoins et vos suggestions **Afin de Construire un Québec pour tous les âges...**

Georges Lalande  
Président du  
Conseil des aînés du Québec



## CONSTRUIRE UN QUÉBEC POUR TOUS LES ÂGES

Voilà un défi collectif qui fait appel à l'ensemble des acteurs sociaux. Nous devons, en effet, faire en sorte que toutes les personnes âgées, ceux et celles d'aujourd'hui comme ceux et celles de demain, puissent vivre dans une société où l'on mettra à profit leur savoir, leur expertise et leur rôle au sein de la famille et de la collectivité.



Je suis très heureuse de m'adresser à vous par l'intermédiaire du *Bulletin du Conseil des aînés* pour traiter de ce sujet qui me tient particulièrement à cœur. En tant que ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, fonction que j'ai eu l'honneur de me voir confier en février dernier, je tiens à faire état des actions très positives de notre gouvernement, au cours des deux dernières années, à l'égard des personnes âgées.

### LA CRÉATION DU MINISTÈRE

Par la création du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, notre gouvernement a clairement démontré qu'il considère la place et le rôle des personnes âgées comme des éléments primordiaux dans le développement harmonieux de la société québécoise. En effet, c'est la toute première fois, dans l'histoire du Québec, que le nom d'un ministère fait référence aux aînés. Non seulement sont-ils ainsi reconnus comme partie prenante des choix à faire pour assurer le mieux-être de notre société, mais leur participation et la reconnaissance de celle-ci sont des éléments essentiels de l'évolution future du Québec.

Dans cette optique, je me suis fixé des objectifs qui concernent spécifiquement l'important apport des aînés au développement du Québec, dont celui de déterminer comment le gouvernement et la société en général peuvent, ensemble, reconnaître la contribution et l'expertise des personnes âgées et permettre à ces dernières de les mettre à profit de manière optimale.

### UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Pour ce faire, notre gouvernement a confié à une équipe de travail, dont la présidence est assurée par M<sup>e</sup> Georges Lalande, président du Conseil des aînés, le mandat d'effectuer une tournée de toutes les régions du Québec afin de consulter la population, aussi bien les jeunes que les plus âgés, à propos

de la contribution des personnes âgées à la société. Cette équipe multidisciplinaire a pris note des attentes et des commentaires des uns et des autres, ainsi que des pistes de solution qu'ils ont proposées pour, notamment, améliorer les perceptions à l'égard des personnes âgées et faire en sorte que ces dernières aient toute la latitude et les moyens pour faire profiter la société québécoise de leur expérience considérable.

Ces consultations ont donc été l'occasion d'échanges constructifs qui permettront de trouver les meilleurs moyens susceptibles de valoriser les personnes âgées dans un Québec équitable pour toutes ses générations.

Je suis certaine que tout sera mis en œuvre pour donner la place qui revient à chacune des générations qui composent la société québécoise. En mettant ainsi en commun les forces de l'ensemble des générations, nous bâtissons véritablement un Québec pour tous les âges.



Carole Thérberge  
Ministre de la Famille, des Aînés  
et de la Condition féminine

Famille, Aînés  
et Condition féminine  
**Québec**

**Le nouveau ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF)** créé en février dernier a récemment mis en ligne son site Internet. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : [www.mfacf.gouv.qc.ca](http://www.mfacf.gouv.qc.ca).

Le Secrétariat aux aînés, la structure administrative responsable des aînés au ministère, peut être joint aux coordonnées suivantes :

425, rue Saint-Amable, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : (418) 643-0879

Sans frais : 1 877 502-4127

Télécopieur : (418) 643-0882

Courriel : [secretariat.aines@messf.gouv.qc.ca](mailto:secretariat.aines@messf.gouv.qc.ca)



## LE CONSEIL EST HEUREUX D'ACCUEILLIR SES NOUVEAUX MEMBRES

Monsieur Georges Lalonde, le nouveau président, sera appuyé par un Conseil des aînés renouvelé en majeure partie. Outre le poste de présidence, des onze sièges restant et réservés aux membres votants, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de six nouvelles personnes le 9 novembre 2004 en remplacement de membres dont les mandats venaient à échéance. Trois nominations restent encore à venir.

Ainsi, en plus du nouveau président, monsieur Georges Lalonde (région de la Capitale-Nationale) et de messieurs Jean-Paul Bordeleau (région de l'Abitibi-Témiscamingue) et Maurice Boucher (région de Chaudière-Appalaches) qui poursuivent leur mandat, les nouveaux membres votants du Conseil des aînés sont représentés par messieurs Jacques Demers, vice-président (région de l'Estrie), Maurice Auger (région de la Capitale-Nationale), Claude Durand (région de Lanaudière), René-Jean Fournier (région de la Montérégie), Eddie Mc Grath (région de Laval) et madame Maud Malval Gilles (région de Laval).

Les membres sont choisis pour leur intérêt envers les aînés et de façon à refléter la composition de la société québécoise. Ils sont nommés par le gouvernement, sur recommandation du ministre responsable de l'application de la Loi sur le Conseil des aînés. Leur mandat est d'au plus trois ans et de cinq ans pour la présidence et ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

Chez les deux sexes, l'usage des médicaments tend, même s'il n'est pas répandu, à croître avec l'âge. Dans l'ensemble, les femmes aînées consomment davantage de médicaments que leurs homologues masculins.

Source : site Internet Santé Canada [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)

## MONSIEUR JACQUES DEMERS, VICE-PRÉSIDENT

Je suis né le 24 juin 1937 à Iberville, aujourd'hui St-Jean-sur-Richelieu, et j'ai fait mes études secondaires au Séminaire de St-Jean et au Scolasticat Mariste d'Iberville. Par la suite, j'ai obtenu une maîtrise en Éducation à l'Université de Sherbrooke et, également, deux certificats en Pastorale, l'un à l'Institut de l'Est de l'Afrique en Ouganda et l'autre à l'Institut Marcellin Champagnat à Rome.



Ma carrière :

- Enseignement et direction d'école au niveau secondaire de 1959 à 1980, à Sherbrooke, en Zambie et au Zimbabwe (Afrique)
- Directeur général de la FADOQ – Région Estrie : de 1980 à 2003

Ma nomination en 2005 en tant que vice-président au Conseil des aînés du Québec constitue pour moi une occasion de mettre à profit l'expérience que j'ai acquise en travaillant de si près avec les aînés durant les 23 dernières années de ma carrière. Je me décris comme quelqu'un de déterminé et à l'écoute des gens. Pour arriver à mes fins, je ne tiens compte ni de mes heures ni de l'énergie à déployer. Au cours de ces années, j'ai, à coup sûr, développé une passion : le goût d'améliorer les conditions de vie des aînés et surtout le désir de les amener à toujours demeurer autonomes, actifs et à prendre, dans la société, la place qui leur revient.

J'ai mis en branle et réalisé certains projets dont je suis fier aujourd'hui, tels, une coalition pour contrer la vente itinérante en vue de la modification de la Loi sur les arrangements préalables de services funéraires et de sépulture ainsi qu'un projet contre la violence et les abus envers les personnes âgées. J'ai également collaboré à la mise sur pied et à la réalisation du programme VIACTIVE. La FADOQ – Région Estrie a lutté dans plusieurs domaines concernant les aînés : Roses d'or, loi sur l'obligation alimentaire entre les grands-parents et leurs petits-enfants. Le recours alimentaire des petits-enfants envers leurs grands-parents, que prévoyait le code civil en cas de défaillance des parents, a été aboli par le projet de loi 25, adopté le 17 juin 1996.

*suite page 4*

## MONSIEUR JACQUES DEMERS, VICE-PRÉSIDENT (SUITE)

J'ai aussi initié certaines activités telles, les « salons annuels des aînés », le symposium d'art 50 ans et plus, les récitals de poésie, les ateliers de création et de formation. Mon coup de cœur a été la conception et la mise sur pied de la Chorale Estrie-Or, qui réunissait plus de 250 chanteurs aînés et qui a donné des spectacles pendant 7 ans.

J'aime travailler en équipe et dans le milieu communautaire. Je compte bien donner mon 100 % au Conseil des aînés et je souhaite que notre organisme puisse devenir de plus en plus accessible aux aînés et aux organismes communautaires d'aînés et qu'il soit encore davantage écouté par les instances gouvernementales pour tout ce qui touche le maintien et l'amélioration du mieux-être de nos aînés du Québec.

Le désir de changer les choses fait vivre et empêche de vieillir!



Jacques Demers,  
Vice-président,  
Conseil des aînés du Québec

### SAVIEZ-VOUS QUE...

La posologie inadaptée est la cause la plus fréquente des effets médicamenteux indésirables (étourdissements, nausées, douleurs, brûlures, somnolence, etc.).

Source: Conseil des aînés (2004). Vivre et vieillir en santé, Guide pratique, Québec, Les Publications du Québec, 168 p.

## MONSIEUR JEAN-PAUL BORDELEAU

Né en 1943, un 31 janvier à Saint-Janvier en Abitibi, j'y ai suivi mes études primaires et secondaires. Je terminai ensuite mes études supérieures avec un diplôme de technologue en construction, option architecture, à l'Institut de Technologie de Montréal en 1964.



Revenu en Abitibi, je m'installai à Val d'Or pour travailler dans une étude d'architectes pendant dix années. De 1976 à 1986, je siégeai à l'Assemblée nationale du Québec à titre de député d'Abitibi-Est. Devenu co-proprétaire d'une vitrerie commerciale pendant 9 ans, je suis maintenant semi-retraité depuis 1999, mais demeure actif dans un groupe immobilier et consultant en bâtiment.

Mes premières implications sociales ont débuté dans mon village natal avec la J.R.C., Jeunesse Rurale du Canada. Plus tard à Val d'Or, ce fut dans le mouvement Jeune Chambre que j'évoluai pour en devenir président en 1968-69. Membre actif du club Rotary local, j'en fut élu président en 1992-93.

Membre du Conseil des aînés du Québec depuis juillet 2001, j'y suis très assidu et me sens solidaire de nos avis et positions. Je m'intéresse particulièrement au logement, aux conditions de logement de nos personnes aînées et à l'adaptation des logements, pas suffisamment rapide pour répondre aux besoins. Les meilleures conditions de vie des aînés en santé se retrouvent à leur domicile à condition de faciliter l'accès aux aides disponibles.

J'ai l'avantage de voir ma mère, toujours en forme à 84 ans, vivre autonome dans son logement familial; elle lit, tricote et nous reçoit encore pour dîner. Aussi, ma voisine cultive ses fraises avec minutie près de sa maison, où elle vit toujours, seule à 92 ans et de façon tout à fait autonome. Ces deux exemples me portent à penser que la vie active n'a pas d'âge, si on lui accorde la santé et lui en fournit les moyens.



Jean-Paul Bordeleau  
Conseil des aînés du Québec



## LE CONSEIL RENCONTRE SES PARTENAIRES

Dans la perspective du maintien et de la consolidation de ses collaborations avec les différents partenaires et porte-parole des aînés québécois, le Conseil a poursuivi ses rencontres avec les principaux regroupements représentatifs de la population âgée. Deux groupes ont été invités lors des dernières séances du Conseil afin de mieux faire connaître leur organisme à l'ensemble des membres et de partager leurs priorités en regard des différents dossiers touchant de près ou de loin les besoins et la réalité des aînés.

### LA CONFÉRENCE DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

Lors de la séance du 17 mars dernier, les membres de l'exécutif de la *Conférence des tables régionales de concertation des aînés du Québec*, récemment créé à l'automne 2004, ont pu échanger avec l'ensemble des membres du Conseil des aînés sur leurs rôles et leurs mandats ainsi que sur les liens de collaboration avec le Conseil. Le président de la Conférence, monsieur Jean-Guy Saint-Gelais, a précisé que, outre la défense des dossiers à caractère national, communs à l'ensemble des Tables de concertation régionales, tel que les résidences privées pour aînés avec services, l'un de leurs premiers mandats visait le développement d'une concertation à l'intérieur de chacune des régions du Québec. L'exécutif de la Conférence des tables régionales de concertation est composé de messieurs Jean-Guy Saint-Gelais (*Commission des aînés et des retraités de l'Estrie*), Bertrand Voyer (*Table de concertation des personnes aînées du Bas-Saint-Laurent*), Jean Lemieux (*Table des aînées et des aînés de Lanaudière*), Raymond Gervais (*Table de concertation des personnes aînées de la région de Québec*) et Charles Wilson (*Table sectorielle de concertation inter-MRC des aîné(e)s du Centre-du-Québec*).


### LA FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC - FADOQ – MOUVEMENT DES AÎNÉS DU QUÉBEC

À la séance du Conseil du 28 avril 2005, les membres ont également accueilli le président, monsieur Ernest Boyer, et la directrice générale, madame Martine Langlois, de la Fédération de l'âge d'Or du Québec - FADOQ – *Mouvement des aînés du Québec*. M<sup>me</sup> Langlois a fait une présentation du fonctionnement de l'organisme. Par la suite, les échanges ont permis de mieux connaître cet organisme regroupant des personnes de 50 ans ou plus. Il compte près de 280 000 membres, répartis dans 865 clubs affiliés aux 16 regroupements régionaux, ce qui en fait le réseau de regroupement d'aînés le plus important au Québec.

En plus de représenter les aînés auprès de multiples instances pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins, ce mouvement organise des activités, offre des programmes et des services variés, allant des activités d'information, de sensibilisation et de formation jusqu'à des activités culturelles et de loisirs, en passant par celles qui visent à favoriser la qualité de vie. Dans ce dernier cas, le *Programme Roses d'Or visant l'appréciation des résidences privées avec services pour aînés*, initié en 1989, fait figure de pionnier en matière de moyens visant à assurer la qualité de vie dans un secteur non réglementé. Ce programme est actuellement implanté dans 13 des régions administratives au Québec.

À l'issue de cette rencontre, M. Boyer et M<sup>me</sup> Langlois ont réaffirmé la volonté de la FADOQ de maintenir et même renforcer ses liens avec le Conseil, en tant que canal privilégié de concertation et d'échange avec le gouvernement.





## UN BULLETIN EN COURS DE RÉVISION...

Dans la foulée de la mise en place de moyens permettant d'augmenter la visibilité du Conseil des aînés, une révision du Bulletin a été amorcée dans le but de mieux faire connaître les actions du Conseil ainsi que sa collaboration avec ses différents partenaires. Dans un premier temps, le contenu du Bulletin a été l'objet d'une révision afin de bonifier les différentes rubriques et d'en systématiser la forme. Dorénavant, les rubriques suivantes feront partie du contenu régulier du Bulletin : le « Mot du président » ; « Ce qui se passe au Conseil » ; les « Évènements et activités » ; l'« Écho de nos régions » ; les nouvelles « Publications » et « Ceux et celles qui le font ».

D'autres rubriques de nature plus « ad hoc », telles que « Place aux membres du Conseil », « Chroniques et entrevues » et le « Coin sondage » ou d'autres dossiers à traiter plus en profondeur, pourront être insérées au gré de l'actualité et des actions du Conseil.

Dans un deuxième temps, le Conseil entend se doter d'une image corporative au cours des prochains mois afin d'ajouter à ses publications et communications un visuel représentatif de son organisation.

Espérant que cette parution révisée dans son contenu puisse mieux vous faire connaître les travaux du Conseil.



### AVIS DE DÉMÉNAGEMENT

Après avoir occupé de multiples bureaux depuis sa création, en 1993, le Conseil des aînés vient d'emménager dans ses nouveaux locaux permanents. Ainsi, depuis le 4 avril dernier, les bureaux du Conseil se situent dans l'édifice de Place Québec, à l'adresse suivante :

900, boulevard René-Lévesque Est  
8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
Québec (Québec) G1R 2B5

Veillez noter que les coordonnées des différents moyens pour nous rejoindre sont demeurées les mêmes à savoir :

Téléphone : (418) 643-0071  
Sans frais : 1 877 657-2463  
Télécopieur : (418) 643-1916

Courriel : [aines@conseil-des-aines.qc.ca](mailto:aines@conseil-des-aines.qc.ca)  
Site Internet : [www.conseil-des-aines.qc.ca](http://www.conseil-des-aines.qc.ca)



## THÈME DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2005 – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂNÉES

Lors de sa séance du 28 avril dernier, les membres du Conseil des aînés ont identifié le thème provincial pour le 1<sup>er</sup> octobre 2005 – Journée internationale des personnes âgées. À la lumière des échanges et des discussions portant sur la place et la contribution inhérentes des aînés à la société ainsi qu'à l'importance des liens intergénérationnels et à leur viabilité, le Conseil a retenu le thème suivant :



### « QUE SERAIT L'ARBRE SANS SES RACINES »

Issu de l'image manifeste d'un tout où chaque partie demeure inséparable des autres, les racines sont essentielles à la survie de l'arbre comme les aînés à la société.

*Cette métaphore nous ramène à l'essentiel du cycle de vie où les racines sont non seulement le point d'ancrage des communautés humaines, mais tout autant leur force et leur capacité de renouvellement.*

*Ces aînés qui s'expriment à travers l'image des racines sont ceux et celles qui, par-delà le temps et les âges, ont généré et forgé la partie axiale de l'arbre de vie; ils sont ceux et celles par qui cette tige fixe et absorbe les éléments dont elle se nourrit.*

*Ces aînés représentent non seulement le canal de source de vie, mais aussi l'histoire d'un peuple et la condition sine qua non au partage de la connaissance et au transfert de la tradition.*

*Si l'on juge l'arbre à la qualité de ses racines, il en est de même pour les peuples et les individus qui ne sont rien d'autre que leur empreinte biologique.*

Le Conseil des aînés invite l'ensemble de la population et particulièrement les aînés et les communautés, leurs associations et les organismes les représentant, à souligner le 1<sup>er</sup> octobre prochain, Journée internationale des personnes âgées sous le signe de ce questionnement « *Que serait l'arbre sans ses racines?* ». Que ce soit dans le cadre d'activités au plan local ou régional, ce temps d'arrêt à travers des événements visant l'information, la réflexion, le débat, la démonstration du savoir-faire, les échanges intergénérationnels, etc., ne peut que contribuer à la reconnaissance et au maintien de l'apport des aînés à la société.

Par la même occasion, les différents organismes qui souligneront le 1<sup>er</sup> octobre 2005 pourront faire parvenir au Conseil les informations relatives à leurs activités afin de les diffuser sur le site Internet du Conseil.

Enfin, comme par les années précédentes, outre l'épinglette or et argent, symbole d'identification des aînés, toujours disponible aux Publications du Québec, une affiche reflétant le thème du 1<sup>er</sup> octobre 2005 « *Que serait l'arbre sans ses racines?* » sera distribuée aux différents organismes pour l'occasion.



## DOSSIER HOMMAGE

L'activité Hommage visant à souligner l'apport d'une personne engagée dans son milieu, ayant contribué au développement social, économique et culturel, particulièrement en regard de l'amélioration de la place des aînés dans la société, revient encore cette année. Considérant la multitude des champs d'action et la grande diversité de formes d'engagement possibles ayant pu contribuer à l'avancement de la cause des aînés et à l'amélioration de leur bien-être, les critères de sélection des candidats ont été révisés afin d'élargir le profil de mise en candidature. Ainsi, l'implication du candidat ou de la candidate peut s'être concrétisée à travers des activités bénévoles ou dans le cadre d'un travail rémunéré.

Par ailleurs, afin de mieux rejoindre la pluralité des implications et des engagements, à l'image des caractéristiques des communautés des différents milieux et des régions, les critères de sélection ont été définis selon six grands axes, à savoir :

1. L'amélioration de la qualité de vie des aînés dans leur communauté.
2. La participation et l'intégration sociale des aînés.
3. Le maintien et le développement des liens intergénérationnels et le transfert des connaissances.
4. La défense des droits et de la condition des aînés.
5. La lutte contre les stéréotypes et le développement d'une image positive du vieillissement.
6. La représentativité des réalisations de la personne par rapport au thème de l'année.

Chaque Table régionale de concertation des aînés pourra proposer 1 candidat en expliquant comment celui-ci rencontre l'un ou l'autre, ou encore plusieurs, de ces critères. Les mises en candidature doivent être acheminées au comité de sélection, via le formulaire complété prévu à cet effet, avant 17 heures, le 30 juin 2005, aux coordonnées suivantes :

Conseil des aînés  
Comité de sélection – Dossier Hommage  
900, boulevard René-Lévesque Est  
8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
Québec (Québec) G1R 2B5

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Johanne Villeneuve au numéro de téléphone suivant : (418) 643-0077, ou par courriel : [johanne.villeneuve@cda.gouv.qc.ca](mailto:johanne.villeneuve@cda.gouv.qc.ca)

## UNE PLEINE PARTICIPATION DES AÎNÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

### AFIN DE CONSTRUIRE UN QUÉBEC POUR TOUS LES ÂGES

En octobre 2004, le Forum des générations identifiait la participation sociale des aînés parmi les priorités gouvernementales. Une équipe de travail de 13 personnes nommées par décret du gouvernement, sous la présidence de M<sup>e</sup> Georges Lalande, président du Conseil des aînés, fut mise sur pied par madame Carole Théberge, alors ministre responsable de la Condition des aînés et ministre déléguée à la Famille, dans le but de consulter les aînés et la population sur les moyens permettant aux aînés de participer pleinement au développement du Québec. Le mandat de l'équipe de travail était de proposer à la ministre des mesures qui pourraient être intégrées dans un plan d'action gouvernemental.

À l'issue de la tournée de l'ensemble des 17 régions, qui a pris fin le 9 mai dernier, laquelle a permis d'entendre les organismes et les représentants de la population – toutes générations confondues – sur la place et le rôle des aînés au sein de la société, l'équipe de travail a déposé récemment à la nouvelle ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, madame Carole Théberge, son rapport de consultation. Ce dernier présente des pistes permettant de soutenir la participation sociale, civique et professionnelle des aînés à la société québécoise.

Cette consultation a permis non seulement de prendre le pouls des différentes réalités régionales et locales, mais également de mieux cerner, à travers les nombreux échanges, les enjeux communs à l'ensemble des régions. Les personnes consultées se sont exprimées sur les obstacles à la participation sociale des aînés ainsi que sur les moyens pour la favoriser. Ainsi, le besoin d'une cohérence des actions gouvernementales, la mise à profit du savoir et des compétences des aînés, le développement d'une image positive du vieillissement et l'aspect éthique du vieillissement ne sont que quelques-uns des points mis de l'avant en tant que voies à privilégier dans la poursuite de la réalisation d'une société pour tous les âges.



## CRÉATION DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE



### CHANGEMENTS POUR LE CONSEIL DES AÎNÉS ?

En mars dernier, le gouvernement regroupait la Famille, les Aînés et la Condition féminine sous un même ministère et sous la direction de M<sup>me</sup> Carole Théberge, députée de Lévis. Cela constitue un pas important pour les aînés. En effet, alors que depuis douze ans le dossier des aînés relevait d'un ou d'une ministre responsable, les aînés se retrouvent maintenant sous une juridiction ministérielle et relèvent donc d'une ministre en titre avec portefeuille. Ceci signifie que la question des aînés sera désormais traitée horizontalement avec les autres ministères.

On peut donc s'attendre à ce que le nouveau ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (MFACF) se dote d'une direction, par conséquent de personnel, vouée uniquement à toutes les questions qui touchent les aînés. Par ailleurs, le fait que tout ce qui a trait à la santé et aux services sociaux concernant les aînés demeure sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demeure problématique. Comme on ne peut charcuter en petites parties la réalité des aînés parce que chacune de ses parties sont interdépendantes, cela risque de causer certains imbroglios. Que l'on pense par exemple à la question des résidences privées avec services pour aînés qui touchent le MSSS, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et le ministère de la Sécurité publique (MSP), le MFACF risque d'avoir du mal à concilier tout le monde puisque ce dossier est presque exclusivement traité actuellement par le MSSS.

Par ailleurs, la situation du Conseil est très peu touchée par ces transformations. Au lieu de relever d'une ministre responsable, il relève maintenant d'une ministre en titre. Le Conseil étant un organisme indépendant avec sa propre loi et son propre budget, il possède une autonomie de fonctionnement. Par ailleurs, c'est au niveau de son soutien administratif que le Conseil gagne en stabilité. En effet, depuis sa création, le Conseil a relevé de neuf ministres différents et a dû s'adapter au soutien administratif et à son personnel à chaque occasion et cela en 12 ans d'existence. Dans un même ordre d'idées, le Conseil a aussi dû déménager 8 fois durant cette période. Par conséquent, on peut penser que sous cette nouvelle structure, le bureau du Conseil n'aura plus à s'ajuster à ces multiples changements et aux dépenses importantes que cela engendre.

Dans tous les cas, la situation demeure à suivre, car diverses adaptations s'imposeront.



### COMMISSIONS PARLEMENTAIRES...



#### ... SUR LE PROJET DE LOI N° 83

Le 16 mars 2005, le Conseil des aînés a présenté son mémoire portant sur le Projet de loi n° 83 à la Commission des affaires sociales. Les principales positions tenues par les représentants du Conseil ont été les suivantes :

- Que le mandat du Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux relève du Protecteur des citoyens ;
- Que le gouvernement donne les moyens au Protecteur du citoyen de répondre adéquatement à ses mandats, qui seront multiples en raison du cumul de deux niveaux de plaintes ;
- Que l'accréditation des résidences privées soit obligatoire pour l'ensemble des résidences du Québec et sous tous les volets (santé et services sociaux, sécurité incendie et bâti, qualité de vie et de l'environnement) ;
- Que la démarche de certification soit amorcée par l'utilisation du programme Rose d'Or.

#### ... SUR LE PROJET DE POLITIQUE DU MÉDICAMENT

Lors des auditions de la Commission des affaires sociales portant sur le Projet de politique du médicament, le Conseil des aînés a fait ressortir l'urgence de neutraliser une fois pour toutes le caractère inflationniste des coûts du Régime général d'assurance médicaments (RGAM), car il y a une importance vitale à ce que les aînés ne paient pas leurs médicaments plus chers. Les coûts actuels du régime privent déjà une proportion d'entre eux de leurs médicaments essentiels. C'est ce qu'a déclaré monsieur Georges Lalande, président du Conseil, lors de son intervention en commission parlementaire, le 4 mai dernier. Il insiste donc sur l'urgence de faire en sorte, par l'intermédiaire de la présente Politique du médicament, que cette situation déplorable s'améliore.

M. Lalande a également insisté sur l'importance de sensibiliser les personnes aînées à discuter à fond de leur médication avec leur médecin ou leur pharmacien et à consulter un professionnel de la santé avant de consommer un produit dit naturel. Également, il a recommandé que les facultés de médecine et de pharmacie des universités accordent une place non négligeable à la formation en matière de vieillissement individuel.



## REPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE LA CULTURE

La consultation publique et les auditions sur le Rapport sur la mise en œuvre de la loi sur le Conseil des aînés 1999-2004 étaient initialement prévues pour le mois de février 2005. Toutefois, des dossiers imprévus ont conduit au report du début des travaux de la Commission de la culture à ce sujet. Le début de ces travaux sera donc fixé ultérieurement.

## NOUVELLES DES TABLES RÉGIONALES DE CONCERTATION DES AÎNÉS

Les Tables sont de mieux en mieux implantées dans l'ensemble des régions du Québec. La majorité d'entre elles tiennent diverses activités touchant la concertation, l'information, la représentation et la participation sociale des aînés. De plus, depuis novembre dernier, les Tables, maintenant réunies en Conférence provinciale, se sont dotées d'un exécutif de cinq membres. L'objectif visé par la création de la Conférence est de permettre une concertation de l'ensemble des Tables régionales afin de faire une représentation commune sur divers sujets qui touchent plusieurs ou l'ensemble des Tables.

Depuis, la Conférence des Tables a déposé des mémoires concernant le *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*, ainsi que sur le *Projet de politique du médicament* et le *Projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives*.

On peut donc constater que les Tables régionales de concertation des aînés jouent un rôle important et constituent un canal d'échange privilégié et que la concertation des organismes d'aînés s'exprime de façon de plus en plus concrète.

Il n'en demeure pas moins que tout n'est pas acquis pour autant et que la concertation ne s'exprime pas au même niveau dans toutes les régions. En effet, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais du moins, un premier pas est fait.

Cette concertation régionale doit se consolider et des liens se doivent d'être établis entre la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés et les autres organismes d'aînés nationaux. Il faut comprendre que les Tables ne viennent en aucune façon remplacer les autres organismes que sont la FADOQ, l'AQDR, l'AREQ, l'AQRP, etc. Le rôle de tous ces organismes est primordial, car chacun poursuit un mandat qui lui est propre. Par ailleurs, la concertation entre tous les aînés et leurs représentants demeure l'objectif ultime si l'on veut que les aînés puissent participer pleinement au développement de la collectivité québécoise et puissent revendiquer leurs droits auprès de toutes les instances concernées.

Trop souvent, on a tenté de désunir les organismes d'aînés afin de mieux les contrôler. Diviser pour régner. Ce temps est révolu, car ***l'avenir des aînés leur appartient.***



## AVIS SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE D'UNE PERSONNE ÂGÉE



En 2000, le gouvernement a introduit un crédit d'impôt pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de 70 ans ou plus. Toutefois, l'utilisation du crédit d'impôt et son fonctionnement ont fait l'objet de nombreux commentaires. C'est dans ce contexte que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Philippe Couillard, alors ministre responsable du Conseil des aînés et de la Condition des aînés, a demandé au Conseil de lui fournir un avis sur cette question.

Pour le Conseil, le crédit d'impôt pour le maintien à domicile est une mesure fort pertinente. Cependant, il estime que certains aménagements devraient être faits afin de corriger les problèmes qui ont été soulevés. Ainsi, les statistiques indiquent que près de 80% des utilisateurs habitent dans une résidence privée avec services. Afin de favoriser l'utilisation de ce crédit d'impôt par les personnes âgées habitant leur propre maison, condominium ou appartement, il y aurait lieu de réaliser des actions d'information. Également, il y aurait lieu que les organismes et associations d'aînés soient utilisés comme « relayeurs » auprès des aînés. De plus, les entreprises d'économie sociale pourraient avoir le mandat d'assister les personnes âgées à compléter les formulaires nécessaires.

Dans le cas des bénéficiaires du crédit d'impôt logeant dans les résidences privées avec services, les commentaires font état du fait que les propriétaires ou gestionnaires réclament des frais, parfois importants, pour remplir des formulaires, qui exigent que les locataires utilisent leurs services, encaissent les sommes avant la date prévue, etc. Afin d'éviter le plus possible la présence d'intermédiaires, dans le cas des personnes âgées dans les résidences privées avec services, le Conseil recommande que le crédit d'impôt soit déposé mensuellement au compte des personnes admissibles, sur la base du dépôt, avec le rapport d'impôt, du montant mensuel des services fournis par la résidence et admissibles au crédit d'impôt.



## AVIS SUR L'UTILISATION OPTIMALE DES MÉDICAMENTS PAR LES ÂNÉS

En septembre 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, alors ministre responsable de la Condition des aînés, demandait au Conseil de lui fournir un avis relativement à l'utilisation optimale des médicaments chez les aînés.

On observe que l'usage inadéquat de médicaments qui prévaut chez les aînés serait dû à la diversité des médicaments prescrits, aux doses prescrites trop élevées, à la non observance de la part des personnes elles-mêmes, aux interactions nuisibles entre les médicaments ou avec les produits naturels. Les solutions à envisager concernent donc à la fois les professionnels de la santé, le gouvernement et les aînés eux-mêmes.

Le Conseil des aînés recommande :

- une formation d'appoint en gériatrie et en gériatrie pour les médecins et les pharmaciens ;
- que les facultés de médecine et de pharmacie des universités accordent une place non négligeable à la formation en matière de vieillissement individuel ;
- que le gouvernement mette en place dans les plus brefs délais les mesures du *Prix le plus bas*, du *Prix de référence* et analyse la possibilité de mettre de l'avant celle du *Prix négocié* ;
- qu'un siège soit réservé à une personne aînée au sein du Conseil du médicament ;
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux revoie à la baisse les montants que doivent déboursier les aînés pour avoir accès à leurs médicaments ;
- une campagne de sensibilisation sur l'utilisation optimale des médicaments chez les personnes aînées.



### SAVIEZ-VOUS QUE...

Près de la moitié des aînés acceptent d'emblée leur ordonnance médicale sans poser de questions quant aux effets secondaires possibles, aux doses, à la posologie et aux autres choix possibles.

Source : Conseil des aînés (2004). *Vivre et vieillir en santé, Guide pratique, Québec, Les Publications du Québec, 168 p.*

## RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LE CONSEIL DES AÎNÉS 1999-2004

En juin 2004, le Conseil déposait au Président de l'Assemblée nationale son *Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le Conseil des aînés 1999-2004*. Ce rapport donne un compte rendu détaillé des principales réalisations du Conseil au cours de ces cinq années. On y fait part des nombreuses représentations faites auprès des diverses instances gouvernementales, tant par ses avis et ses mémoires que ses rencontres en commission parlementaire. On y mentionne entre autres les liens de collaboration que le Conseil a su tisser auprès des groupes d'aînés ou des individus, et plus particulièrement le lien privilégié qu'il a développé avec les Tables régionales de concertation des aînés, pour lesquelles il poursuit son mandat d'animation. Le rapport fait également état des travaux auxquels le Conseil participe.

En fait, le rapport dresse le bilan des travaux et des réalisations du Conseil. On y souligne les aspects novateurs et stimulants ainsi que les aspects plus décevants qui ont jalonné ce parcours de cinq ans.

Enfin, le Conseil propose certaines actions afin d'améliorer la qualité de vie des aînés et souligner leur participation à l'évolution de la société québécoise.

Le dépôt de ce rapport a été suivi d'une consultation qui donnera lieu à une commission parlementaire, d'abord prévue au printemps, mais qui se tiendra vraisemblablement au début de l'automne prochain. La Commission de la culture, chargée de l'étude du rapport, a d'ailleurs reçu plusieurs mémoires. Le Conseil espère que, contrairement à ce qu'a connu son premier rapport de 1994-1999, les commentaires et recommandations qui en découleront donneront lieu à des actions visant à confirmer et à consolider les actions et mandats du Conseil.



## MÉMOIRE SUR LE PROJET DE POLITIQUE DU MÉDICAMENT

La problématique de la consommation des médicaments chez les personnes aînées figure parmi les préoccupations du Conseil des aînés depuis sa création. C'est donc avec énormément d'intérêt qu'il a pris connaissance du *Projet de politique du médicament*, déposé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard en décembre dernier.

La lecture et l'analyse de cette politique a suscité des réactions mitigées. D'entrée de jeu, le Conseil des aînés se réjouit de la proposition de *Rendre gratuit l'accès aux médicaments pour les personnes âgées qui bénéficient de la prestation maximale du Supplément de revenu garantie (SRG)*.

Par ailleurs, bien que la majorité des propositions soit des plus intéressantes, le Conseil des aînés ne croit pas qu'elles seront suffisantes pour empêcher la croissance des coûts du Régime général d'assurance médicaments (RGAM), en raison de certaines mesures proposées (telle *Mettre fin à la politique de non-augmentation du prix des médicaments*) qui auront pour effet d'augmenter le coût moyen par ordonnance (l'un des principaux facteurs, sinon LE principal, de la croissance des coûts du régime).

Si tel est le cas, l'éventualité d'étendre la gratuité ou d'alléger les contributions aux clientèles à faible revenu devient pratiquement impossible et il serait inadmissible de continuer de rehausser les primes annuelles comme elles l'ont été depuis 1997. Ce qui importe pour le Conseil, c'est de neutraliser une fois pour toutes le caractère inflationniste des coûts du RGAM, car il y a une importance vitale à ce que les aînés ne paient pas leurs médicaments plus chers. Les coûts actuels du régime privent déjà une proportion d'entre eux de leurs médicaments essentiels. Le Conseil insiste donc sur l'urgence de faire en sorte, par l'intermédiaire de la présente Politique du médicament, que cette situation déplorable s'améliore.





## MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI N° 83, LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

En novembre dernier, le Conseil des aînés, comme plusieurs autres organismes impliqués dans la cause des aînés, a déposé un mémoire à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi n° 83. Bien que les modifications proposées impliquaient plusieurs aspects de la loi, le Conseil ne s'est prononcé que sur deux éléments de cette loi, soit les modifications entourant le mécanisme de plaintes et l'introduction de la notion de certificat de conformité pour les résidences privées avec services pour aînés.

Dans ses recommandations touchant le mécanisme de plaintes, le Conseil des aînés s'est dit favorable au fait que le processus de plaintes provenant du réseau de la santé et des services sociaux relève du Protecteur du citoyen. Il signale toutefois que, sans ajout essentiel de ressources additionnelles au réseau, il est fort à craindre que les efforts de restructuration proposés ne soient que timidement porteurs d'améliorations notables.

Par ailleurs, tout en étant d'accord avec l'établissement d'un mécanisme de plaintes pour les résidences privées, le Conseil considère important que celles-ci conservent leur caractère privé. Enfin, le Conseil favorise la mise en place de comités de résidents dans les ressources d'hébergement privées.

Pour le volet touchant la notion de certificat de conformité pour les résidences privées avec services pour aînés, le Conseil s'est encore dit très favorable à la mise en place d'un processus d'appréciation ou de reconnaissance des résidences privées avec services pour aînés. Toutefois, comme il l'a mentionné à maintes occasions par le passé, le Conseil considère que le caractère facultatif de l'obtention du certificat de conformité pour les résidences privées avec services pour aînés, tel que prévu dans le projet de loi, risque de ne pas atteindre les objectifs visés pour sa mise en place. Par conséquent, le Conseil recommande que le processus de reconnaissance des résidences privées avec services pour aînés soit obligatoire et opéré par un organisme indépendant.

Il propose de plus que le processus d'appréciation soit le plus impartial et le plus complet possible, c'est-à-dire qu'outre l'appréciation de la qualité de vie et de la satisfaction des clientèles, il comprenne l'appréciation de la qualité des services de soins, d'aide et d'assistance ainsi que des aspects « sécurité et incendie » du bâtiment. Pour ce faire, il a insisté sur le fait que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) ainsi que le ministère de la Sécurité publique (MSP) unissent leurs efforts afin de mettre sur pied un programme commun d'appréciation de la qualité des résidences privées avec services pour aînés et de l'inclure dans chacune de leur législation. Enfin, il recommande qu'un mécanisme de suivi et de soutien des résidences soit inclus dans le projet de loi.



### QUELQUES CHIFFRES

On évalue de deux à sept fois plus élevés les effets indésirables médicamenteux chez les personnes de plus de 65 ans par rapport aux plus jeunes.

Source : Conseil des aînés (2004). *Vivre et vieillir en santé, Guide pratique, Québec, Les Publications du Québec, 168 p.*

### SAVIEZ-VOUS QUE...

Le marché des herbes médicinales n'étant pas réglementé, même si certains produits sont dits « naturels », ils peuvent avoir des effets indésirables et interagir avec d'autres médicaments.

Source : Conseil des aînés (2004). *Vivre et vieillir en santé, Guide pratique, Québec, Les Publications du Québec, 168 p.*



## MÉMOIRE CONCERNANT LE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LE CONSEIL DES AÎNÉS 1999-2004

La loi qui a créé le Conseil des aînés prévoit que celui-ci doit faire, à tous les cinq ans, un rapport sur la mise en œuvre de sa loi. Une commission de l'Assemblée nationale fait l'étude de ce rapport, entend les représentations des organismes et personnes intéressées et fait rapport sur l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la loi.

Le Conseil a donc déposé à l'Assemblée nationale un rapport sur la mise en œuvre de sa loi pour la période 1999-2004 et la Commission de la culture se réunira pour entendre les organismes et personnes intéressés. C'est dans ce contexte que le Conseil a préparé le présent mémoire à l'intention de la Commission de la culture.

Dans ce mémoire, le Conseil rappelle brièvement ses réalisations des cinq dernières années, ainsi que son rôle d'animation

auprès des Tables régionales de concertation des aînés. Pour ce qui est de l'avenir, le Conseil envisage notamment d'élargir la portée de ses travaux pour y inclure de façon plus spécifique la question du vieillissement, d'intensifier son rôle en matière de concertation et de promouvoir la mise en place d'un Comité provincial d'éthique sur le vieillissement individuel et collectif. Dans cette perspective, il souhaite disposer des ressources nécessaires pour répondre aux exigences accrues de son mandat, qui ne peuvent que découler de l'augmentation à venir du nombre de personnes âgées ainsi que de l'importance et de l'acuité des problématiques reliées aux aînés.



## HUMOUR ET CITATIONS

De temps en temps, il faut donner du temps au temps.

Que faire du temps dont disposent les personnes âgées retraitées ? Le tuer ? Le regarder passer ? Faire du bénévolat ? S'impliquer dans la communauté au point d'en manquer ? Ou, simplement s'ennuyer ?

Ces quelques citations aideront peut-être certains et certaines à y réfléchir :

**« Le temps est le seul contenant qui est plus lourd lorsqu'il est vide »**  
(auteur inconnu)

**« Le temps mène la vie dure à ceux qui veulent le tuer »**  
(Jacques Prévert)

**« Pourquoi tuer le temps quand il peut être utilisé par quelqu'un »**  
(auteur inconnu)

Et n'oubliez pas que :

**« Après tout, ce n'est pas si désagréable que ça de vieillir quand on songe à l'autre éventualité »**  
(Maurice Chevalier)

Puisque...

**« Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps »**  
(C.A. Sainte-Beuve)



## VOTRE OPINION SUR LE BULLETIN

Dans le but d'améliorer le Bulletin, nous vous invitons à compléter ce questionnaire et à nous l'acheminer par la poste, par télécopieur ou par courriel.

### CE BULLETIN...

### EN ACCORD

### EN DÉSACCORD

Est facilement accessible



Permet de trouver l'information que vous cherchez



Aborde des sujets pertinents



Vous informe adéquatement de tout ce qui se passe au Conseil (Nouveautés, évènements et activités, publications, etc.)



Présente un contenu bien structuré



Quelle rubrique appréciez-vous le plus?

---

Quelle rubrique appréciez-vous le moins?

---

Vos suggestions pour améliorer le contenu :

---



---



---



---

Vos suggestions pour améliorer la présentation (visuel et mise en page) :

---



---



---

#### Nos coordonnées :

900, boul. René-Lévesque Est, 8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
 Québec (Québec) G1R 2B5

Télécopieur : (418) 643-1916

Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca

**LES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS**

**Georges Lalande – président**  
Région de la Capitale-Nationale

**Jacques Demers – vice-président**  
Région de l'Estrie

**Maurice Auger**  
Région de la Capitale-Nationale

**Jean-Paul Bordeleau**  
Région de l'Abitibi-Témiscamingue

**Maurice Boucher**  
Région de Chaudière-Appalaches

**Claude Durand**  
Région de Lanaudière

**René-Jean Fournier**  
Région de la Montérégie

**Maud Malval Gilles**  
Région de Laval

**Eddie Mc Grath**  
Région de Laval

**LES MEMBRES D'OFFICE**

**Nicole Breton**  
Ministère de la Justice

**Francine Cloutier**  
Société d'habitation du Québec

**Claude Martin**  
Ministère des Transports

**Solange Matte**  
Secrétariat à la condition féminine

**Jean-Yves Simard**  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Françoise Vekeman**  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Louise Voyer**  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

**PUBLICATIONS**

Le Bulletin de même que la plupart des autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande ou sur le site Internet du Conseil des aînés.



Conseil des aînés  
900, boulevard René-Lévesque Est  
8<sup>e</sup> étage, bureau 810  
Québec (Québec)  
G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-0071  
Sans frais : 1 877 657-2463  
Télécopieur : (418) 643-1916

Courriel : [aines@conseil-des-aines.qc.ca](mailto:aines@conseil-des-aines.qc.ca)  
Site Internet : [www.conseil-des-aines.qc.ca](http://www.conseil-des-aines.qc.ca)

**RESPONSABLES DU BULLETIN**

**Maurice Auger**  
Membre du Conseil

**Jacques Demers**  
Membre du Conseil

**Johanne Villeneuve**  
Agente de recherche

Dépôt légal – 2005

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque et archives Canada

ISSN-1481-4730

Gouvernement du Québec